



Ernst & Young

Immeuble Premium

BP: 2278 – Libreville, Gabon

Tel : +241 (0) 11 76 20 67

BGFI HOLDING CORPORATION

Société Anonyme

BP 25200 LIBREVILLE

**RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Ernst & Young

Immeuble Premium

BP: 2278 – Libreville, Gabon

Tel : +241 (0) 11 76 20 67

BGFI HOLDING CORPORATION

(BHC)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

BP 25200 Libreville

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de BGFI Holding Corporation, S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport de Commissaire aux Comptes sur les états financiers relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société BGFI Holding Corporation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société BGFI Holding Corporation, comprenant le bilan faisant ressortir des capitaux propres au 31 décembre 2025 pour un montant de **FCFA. 265.937 millions**, le compte de résultat faisant apparaître un résultat net bénéficiaire pour l'exercice 2025 s'élevant à **FCFA.59.489 millions**, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice au 31 décembre 2025 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.



1.2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA »), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA du 08 juin 2017 relatif à l'harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membre de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux Comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration et du comité d'audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration du 03 avril 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.



1.4. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du Commissaire aux Comptes.

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et des autres informations communiquées aux Actionnaires.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux Comptes, notre responsabilité est :

- d'une part, de procéder les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 28 mars 2025, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires ;
- d'autre part, de prendre connaissance des informations les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.



Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Fait à Libreville, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Ernst & Young

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BOUYOU', is positioned above the printed name of the signatory.

Christelle Bouyou Onanga
Associée
Expert-comptable agréé CEMAC



ANNEXE PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de Commissariat aux Comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA »), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA du 08 juin 2017 relatif à l'harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membre de l'OHADA, et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables du Gabon (le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA)) et les règles d'indépendance qui encadrent le Commissariat aux Comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est

admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Dénomination de l'entreprise :	BGFI HOLDING CORPORATION	
Sigle usuel :	BHC	Exercice clos le : 31/12/2025
Adresse 25200	25200 LIBREVILLE / GABON	Durée en mois : 12
Numéro d'identification fiscal (NIF):	790738 M	Devise : XAF - FCFA - Franc CFA

REF	ACTIF	Note	EXERCICE CLOS AU 31/12/2025			EXERCICE CLOS AU 31/12/2024
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	3 258 949 703	3 227 041 224	31 908 479	56 217 307
AE	Frais de développement et de prospection		0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		3 258 949 703	3 227 041 224	31 908 479	56 217 307
AG	Fonds commercial et droit au bail		0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	25 813 920 759	4 662 216 527	21 151 704 232	22 090 015 837
AJ	Terrains (1) (1) dont Placement en Net...../.....		4 736 895 559	0	4 736 895 559	5 067 949 707
AK	Bâtiments (1) dont Placement en Net...../.....		16 971 261 820	2 674 516 403	14 296 745 417	14 872 245 912
AL	Aménagements, agencements et installations		934 336 050	449 457 839	484 878 211	532 935 660
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		1 304 078 340	841 360 682	462 717 658	529 209 418
AN	Matériel de transport		1 179 625 956	696 881 603	482 744 353	399 952 106
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	687 723 034	0	687 723 034	687 723 034
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	314 024 553 815	1 824 532 814	312 200 021 001	309 311 965 724
AR	Titres de participation		229 590 895 198	700 000 000	228 890 895 198	228 466 362 384
AS	Autres immobilisations financières		84 433 658 617	1 124 532 814	83 309 125 803	80 845 603 340
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		343 097 424 277	9 713 790 565	333 383 633 712	331 458 198 868
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5	0	0	0	0
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	0	0	0	0
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		28 229 266 724	0	28 229 266 724	11 457 729 633
BH	Fournisseurs avances versées	17	0	0	0	290 809 160
BI	Clients	7	0	0	0	0
BJ	Autres créances	8	28 229 266 724	0	28 229 266 724	11 166 920 473
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		28 229 266 724	0	28 229 266 724	11 457 729 633
BQ	Titres de placement	9	0	0	0	0
BR	Valeurs à encaisser	10	0	0	0	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	10 188 447 859	0	10 188 447 859	11 601 690 050
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		10 188 447 859	0	10 188 447 859	11 601 690 050
BU	Ecart de conversion-Actif	12	1	0	1	0
BZ	TOTAL GENERAL		381 515 138 861	9 713 790 565	371 801 348 296	354 517 618 551

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Dénomination de l'entreprise :	BGFI HOLDING CORPORATION	
Sigle usuel :	BHC	Exercice clos le : 31/12/2025
Adresse 25200	25200 LIBREVILLE / GABON	Durée en mois : 12
Numéro d'identification fiscal (NIF):	790738 M	Devise : XAF - FCFA - Franc CFA

REF	PASSIF	Note	EXERCICE CLOS AU 31/12/2025	EXERCICE CLOS AU 31/12/2024
			NET	NET
CA	Capital	13	141 618 240 000	141 618 240 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	0	0
CD	Primes liées au capital social	14	0	0
CE	Ecart de réévaluation	3e	0	0
CF	Réserves indisponibles	14	28 323 648 000	28 323 648 000
CG	Réserves libres	14	16 229 894 175	16 229 894 175
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	20 275 905 738	19 247 160 512
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		59 489 424 377	20 697 945 225
CL	Subventions d'investissement	15	0	0
CM	Provisions réglementées	15	0	0
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		265 937 112 290	226 116 887 912
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	81 922 953 962	113 012 338 696
DB	Dettes de location acquisition	16	0	0
DC	Provisions pour risques et charges	16	1 197 833 839	252 880 685
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		83 120 787 801	113 265 219 381
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		349 057 900 091	339 382 107 293
DH	Dettes circulantes HAO	5	0	0
DI	Clients, avances reçues	7	0	0
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	2 146 344 766	1 305 684 707
DK	Dettes fiscales et sociales	18	9 337 426 641	7 077 471 850
DM	Autres dettes	19	11 259 676 798	6 751 228 528
DN	Provisions pour risques à court terme	19	0	0
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		22 743 448 205	15 134 385 085
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	0	0
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	0	1 126 172
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		0	1 126 172
DV	Ecart de conversion-Passif	12	0	1
DZ	TOTAL GENERAL		371 801 348 296	354 517 618 551

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2025

Dénomination de l'entreprise :	BGFI HOLDING CORPORATION	
Sigle usuel :	BHC	Exercice clos le : 31/12/2025
Adress 25200	25200 LIBREVILLE / GABON	Durée en mois : 12
Numéro d'identification fiscal (NIF):	790738 M	Devise : XAF - FCFA - Franc CI

REF	LIBELLES		Note	Exercice 2025	Exercice 2024	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	0	0
RA	Achats de marchandises		-	22	0	0
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	0	0
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				0	0
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	0	0
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	30 233 006 949	23 510 953 352
TD	Produits accessoires	D	+	21	101 643 592	29 422 544
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				30 334 650 541	23 540 375 896
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	0	0
TF	Production immobilisée			21	0	0
TG	Subventions d'exploitation			21	0	0
TH	Autres produits		+	21	98 328 382	102 989 744
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	0	0
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	0	0
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	0	0
RE	Autres achats		-	22	-272 182 462	-228 746 127
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	0	0
RG	Transports		-	23	-326 375 581	-220 284 623
RH	Services extérieurs		-	24	-5 875 256 865	-4 401 525 060
RI	Impôts et taxes		-	25	-4 794 078 857	-2 216 076 794
RJ	Autres charges		-	26	-1 148 775 090	-675 206 992
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)				18 016 310 068	15 901 526 044
RK	Charges de personnel		-	27	-11 196 534 617	-10 321 593 718
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			28	6 819 775 451	5 579 932 326
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	0	0
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	-1 038 104 155	-1 068 880 571
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				5 781 671 296	4 511 051 755
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	70 664 007 506	30 316 776 802
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	0	0
TM	Transferts de charges financières		+	12	0	0
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-5 855 941 169	-6 049 849 914
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	-944 953 154	0
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				63 863 113 183	24 266 926 888
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				69 644 784 479	28 777 978 643
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	332 000 000	1 300 000 000
TO	Autres Produits HAO		+	30	1 357 871 631	10 468 047
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-328 768 230	0
RP	Autres Charges HAO		-	30	-600 000 000	-550 000 000
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				761 103 401	760 468 047
RQ	Participation des travailleurs		-	30	0	0
RS	Impôts sur le résultat		-		-10 916 463 503	-8 840 501 465
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				59 489 424 377	20 697 945 225

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Dénomination de l'entreprise :	BGFI HOLDING CORPORATION	
Sigle usuel :	BHC	Exercice clos le : 31/12/2025
Adresse :	25200 LIBREVILLE / GABON	Durée en mois : 12
Numéro d'identification fiscal (NIF):	790738 M	Devise : XAF - FCFA - Franc C

REF	LIBELLES	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	11 600 563 878	14 434 018 076
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		62 406 634 203	22 320 556 793
FB	- Actif circulant HAO ⁽¹⁾		0	
FC	- Variation des stocks		0	
FD	- Variation des créances		-16 771 537 091	-1 622 966 129
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾		9 329 969 074	3 130 951 323
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :		-7 441 568 017	1 507 985 194
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	54 965 066 186	23 828 541 987
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-25 798 463	-7 538 222
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-352 840 576	-838 029 934
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-7 400 652 213	-15 358 816 037
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		332 000 000	0
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		4 512 596 936	0
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	-2 934 694 316	-16 204 384 193
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		0	
FL	+ Subventions d'investissement reçues		0	
FM	- Prélèvements sur le capital		0	
FN	- Dividendes versés		-19 669 200 000	-17 308 896 000
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	-19 669 200 000	-17 308 896 000
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts		0	28 227 789 300
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-33 773 287 889	-20 734 875 691
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	-33 773 287 889	7 492 913 609
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-53 442 487 889	-9 815 982 391
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	-1 412 116 019	-2 191 824 597
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =	H	10 188 447 859	11 600 563 878

^[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).